



# DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE En ENTREE SUR LE RPI BROCHON - FIXIN



Année scolaire 2024-2025

APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION DES MAIRES DE BROCHON ET FIXIN, LA FAMILLE EST INVITEE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT FREQUENTEE.

## ETAT CIVIL

**ENFANT :**

NOM : .....  
 PRENOM : .....  
 Date et lieu de naissance : .....

**PERE :**

NOM : .....  
 PRENOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 .....  
 Tél. : .....  
 Adresse mail : .....

**MERE :**

NOM : .....  
 PRENOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 .....  
 Tél. : .....  
 Adresse mail : .....

**AUTRE RESPONSABLE LEGAL :**

NOM : .....  
 PRENOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 .....  
 Tél. : .....  
 Adresse mail : .....



*Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)*

*Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)*

## MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

- Raison médicale** (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
  - Obligations** professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (*attestation à fournir*)
  - Présence** d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (*joindre une attestation de scolarité*)
  - Autre motif ou explication non règlementaire** : horaires de travail, problème particulier
- oui  non  *Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires*

## CLASSE

Classe qui sera fréquentée durant l'année scolaire **2024/2025** (entourer la réponse) :

Maternelle : TPS - PS - MS - GS

Elémentaire : CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2



## MARCHE À SUIVRE

### Avis de la commune de résidence :

Décision :  FAVORABLE  DEFAVORABLE

Date :  Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE PAR LE RPI BROCHON-FIXIN, VOUS ETES INVITE A REPENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE AU SEIN DU RPI BROCHON-FIXIN, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à :  Le :   
Signature Père :  Signature Mère :  Signature Autre Responsable légal :

### Cadre réservé à l'administration

#### Décision du Maire de Brochon :

Décision :  FAVORABLE  DEFAVORABLE

Date :  Signature du Maire :

#### Décision du Maire de Fixin :

Décision :  FAVORABLE  DEFAVORABLE

Date :  Signature du Maire :



La scolarisation des enfants bénéficiant d'une dérogation de secteur ne peut intervenir qu'en **fonction des places disponibles** dans l'école demandée, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

Dossier à retourner à l'une des adresses suivantes :

Cycle maternelle :  
Mairie de Brochon  
16, route des Grands Crus – 21220 BROCHON  
[mairiedebrochon@wanadoo.fr](mailto:mairiedebrochon@wanadoo.fr)

Cycle élémentaire :  
Mairie de Fixin  
21, route des Grands Crus - 21220 FIXIN  
[mairiedefixin@orange.fr](mailto:mairiedefixin@orange.fr)

**Date limite de dépôt :  
3 mai 2024**

**La décision sera communiquée par  
courrier ou courriel à la famille  
fin mai 2024**